

Sylvie Thénault

---

# UNE DRÔLE DE JUSTICE

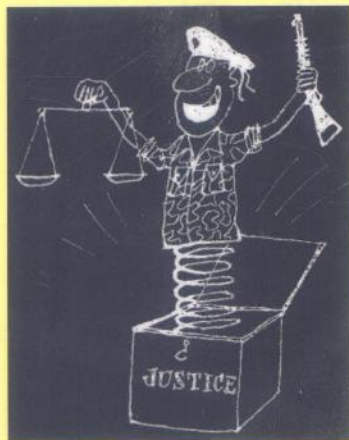
---

*Les magistrats dans la guerre d'Algérie*

*Préface de Jean-Jacques Becker*

*Postface de*

*Pierre Vidal-Naquet*



EDIF 2000

Sylvie Thénault

H 597

045320

(3)

# Une drôle de justice

*Les magistrats dans la guerre d'Algérie*

*Préface de Jean-Jacques Becker*

*Postface de Pierre Vidal-Naquet*

EDIF 2000

# Table



Préface, par Jean-Jacques BECKER .....	1
Introduction .....	7

## I. GENÈSE D'UNE SITUATION CONTROVERSÉE (1954-1956)

1. L'Algérie en 1954 : cent vingt ans de colonisation française .....	15
La justice et le droit, miroirs de la société coloniale .....	15
Le 1 <sup>er</sup> novembre 1954, un événement fondateur ? ..	22
2. La justice en guerre .....	29
Le tribunal militaire et le camp, sièges de l'état d'urgence .....	29
La guerre encadrée par la loi ? .....	38
La pérennisation du système .....	47

## II. QUAND LA GUERRE OBLIGE LA JUSTICE (1957-mai 1958)

3. 1957, l'année des grandes affaires .....	65
À la source : un nouvel environnement pour la justice .....	65



Incarner une répression qui s'amplifie .....	75
Bilan : une justice soumise à une logique de guerre .....	89
4. Aux limites de la légalité : l'internement .....	99
Un système parallèle de détention .....	99
Le règne de l'arbitraire .....	115
5. Hors de la légalité : torture, exécutions sommaires et disparitions .....	129
État des lieux .....	129
Le cas de conscience du magistrat : l'impuissance .....	139
Le cas de conscience du magistrat : l'inaction .....	150

### III. LA JUSTICE CIVILE À L'HEURE DU RETRAIT (mai 1958-1962)

6. Agir : un impératif .....	165
Les exécutions, objets de toutes les préoccupations .....	166
Premiers pas vers des réformes plus profondes .....	176
Pendant ce temps... ..	186
7. Le décret du 12 février 1960, victoire d'une armée ambitieuse .....	199
Dans le maquis du droit, une réforme très politique .....	199
Le procureur militaire, gardien de la légalité ? .....	210
Développements en série dans l'esprit de la réforme .....	225
8. Faire régner la loi : une gageure .....	237
L'internement entre surveillance et promotion .....	237
« Toucher ces écrouelles sur le corps de la France... » .....	250
9. Dans la tourmente de la fin du conflit : une justice et des magistrats déboussolés .....	269
Contre les nationalistes : des tribunaux militaires imperturbables .....	269
Contre les activistes : l'exception comme règle .....	285



TABLE

10. Bilan d'une guerre et de ses répercussions .....	299
La métropole, seul espace ouvert à la critique .....	299
Au fil du temps, vers le présent .....	311
Épilogue .....	319
Postface, <i>par Pierre VIDAL-NAQUET</i> .....	323
Bibliographie .....	333
Index .....	339

طبع في المؤسسة الوطنية للكتاب الجزائرية

وعدة الطبعة الأولى

1989

أجهزة الطباعة: المصنعون

ENAG, Réchou

- Algérie -

Bp 75 21, Sghaïb - Tél. (021) 89 85 98 / 84 26 11

Sylvie Thénault

# UNE DRÔLE DE JUSTICE

*Les magistrats dans la guerre d'Algérie*

*Préface de Jean-Jacques Becker • Postface de Pierre Vidal-Naquet*

**D**E 1954 À 1962, au nom de la lutte contre la « subversion » du FLN, au nom du rattachement de l'Algérie à la France qui interdisait d'y appliquer le droit de la guerre et de considérer les nationalistes comme des combattants, la justice et son personnel prirent une part active à la guerre d'Algérie : instruction des affaires, condamnations par milliers infligées par les tribunaux correctionnels et militaires, rappel de magistrats sous les drapeaux, etc. Les seules condamnations à mort atteignirent les 1500, dont près de 200 furent exécutées.

Dans ce livre passionnant et très documenté, Sylvie Thénault montre que cette insertion de la justice dans un vaste système de répression la priva de fait de son droit de regard sur les arrestations, les gardes à vue, les détentions et les interrogatoires pratiqués par l'armée. S'appuyant sur des archives jusque-là inaccessibles de l'Armée de terre – instructions, directives, fiches de renseignements, ect. – et du ministère de la Justice, notamment la correspondance entre les procureurs généraux d'Algérie et la Chancellerie parisienne, elle met au jour une justice amputée et réformée par les législations d'exception. Une « drôle de justice », à l'image de la « drôle de guerre », d'exception. Une « drôle de justice », à l'image de la « drôle de guerre », cette guerre qui n'en était pas vraiment une.

Il est temps, aujourd'hui, que ce passé proche entre dans l'Histoire. Pour les magistrats qui l'ont vécu, appelés à jouer un rôle inédit, confrontés au partage de compétence avec la justice militaire et à la torture, la période reste douloureuse. C'est pour l'aborder sereinement, sans juger ni céder aux injonctions d'un « devoir de mémoire » culpabilisant, que l'auteur a écrit ce livre.

■ *Sylvie Thénault, agrégée et docteur en histoire, est chercheur associé à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP).*

ISBN: 978-9967-9841-3-0



9 789947 984130